

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix ;

Le 29 Mars à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 24/03/2010

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : TORNATORE - PAILLOTET - DUJON - ESCRIOU - HEURA - FOURNY - AUDIBERT - KAIL - FASOLA - BENABEN - LACROIX

REPRESENTES : Mme ROBERT par Mme FOURNY

ABSENTS EXCUSES : Mmes DE LA ROCCA - BEUCHE et M. YACOUR

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

Nombre de Conseillers

Effectif légal 15

En exercice 15

Présents 11

Volants 11

**BUDGET
PRINCIPAL**

VOTE
Compte de Gestion et
Compte Administratif
2009

Monsieur TORNATORE, Maire, quitte la séance et la Présidence est assurée par Monsieur KAIL.

Le Président de séance présente le compte administratif et le compte de gestion 2009 du Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenté les crédits ouverts pour l'exercice au titre des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement de tiers ; ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

- Après s'être assuré que le trésorier a repris ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Après avoir entendu et approuver le compte administratif 2009,

- Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, y compris celles de la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, l'approuve.

Le Président de séance présente le compte administratif 2009 du Budget Principal, dressé par le Maire et le compte de gestion de cet exercice.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté les crédits ouverts pour l'exercice au titre des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

- 1) Lui donne acte de la présentation de ce compte dont la synthèse est ci-annexée et des restes à réaliser,
- 2) Constate l'identité des valeurs y figurant avec celles du compte de gestion, et notamment les reports des exercices antérieurs, les résultats de clôture d'investissement et de fonctionnement,
- 3) Vote et arrête les comptes tels que ci-après annexés.

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures**

**LE MAIRE,
Emile TORNATORE**

Et ce par : - Voix pour : 10
- Voix contre : 1
- Abstention : 0



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 06/04/2010, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 06/04/2010. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication.